

ANNEXE G : PROCÈS CONTRE LES COMPAGNIES DE TABAC

Le gouvernement du Québec va poursuivre en justice les fabricants de cigarettes pour obtenir compensation des coûts du tabagisme que la province a assumés depuis une trentaine d'années, a déclaré lundi le ministre de la Santé de la province à la chaîne publique *Radio-Canada*.

Le ministre Yves Bolduc, n'a pas précisé le montant que le Québec réclamerait à l'industrie, mais « il y a des chances » que celui-ci soit proportionnel à la somme demandée par la province de l'Ontario, a-t-il indiqué.

Cette dernière, la province la plus peuplée du Canada, a réclamé la semaine dernière en justice 50 milliards de dollars canadiens aux compagnies de tabac, coût qu'elle dit avoir subi pour soigner les malades victimes du tabac depuis 1955.

La plainte du Québec devrait être présentée en janvier prochain et la province pourrait chercher à obtenir autour de 30 milliards de dollars canadiens, selon Radio-Canada. La décision du Québec a été qualifiée d'«hypocrite» par un porte-parole du fabricant Imperial Tobacco, filiale du britannique British American Tobacco.

Outre l'Ontario, deux autres provinces, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick ont engagé des actions semblables en justice, et plusieurs autres envisagent de les suivre.

Source : Agence France Presse, « Québec va poursuivre les compagnies de tabac », *La Presse* (Montréal), 5 octobre 2009. <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/fabrication/200910/05/01-908554-quebec-va-poursuivre-les-compagnies-de-tabac.php> (consultée le 15-3-2010)